

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 mars 2023

---

MIEUX MANGER EN SOUTENANT LES FRANÇAIS FACE À L'INFLATION ET EN  
FAVORISANT L'ACCÈS À UNE ALIMENTATION SAINTE - (N° 889)

Tombé

**AMENDEMENT**

N° CE71

présenté par

Mme Laporte, M. de Fournas, M. de Lépinau, Mme Engrand, Mme Galzy, Mme Florence Goulet,  
Mme Grangier, M. Lopez-Liguori, M. Meizonnet, Mme Menache, Mme Sabatini et M. Villedieu**ARTICLE 3**

I. – À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« ou nitrates ».

II. – En conséquence, supprimer la dernière phrase de l'alinéa 4.

III. – En conséquence, supprimer la dernière phrase de l'alinéa 5.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Étendre dans le champ de l'interdiction les extraits végétaux nitrés prive les producteurs des produits concernés d'une des alternatives les plus évidentes à l'ajout direct de nitrites. Si l'impact de ces additifs n'est pas neutre, l'ANSES a établi que la consommation de charcuteries et de certains fromages représente moins de 4 % de l'exposition d'un adulte moyen aux nitrates. par comparaison, cette exposition est due à la consommation d'eau à hauteur d'environ 25 et à celle de légumes à hauteur de 62 %. Aussi, la diabolisation de l'usage d'extraits végétaux nitrés dans ce cas précis semble peu fondée et leur interdiction additionnée à celle des nitrites ne paraît s'expliquer que par une volonté d'abattre la filière française des charcutiers-traiteurs.